

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 008/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 06/02

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents14
- votants18
- suffrages exprimés18
- majorité10
- pour28
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

23/02/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, Le quatre mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER, Inês CUNHA.

Absents : Guillaume FREMIOT, Brigitte BERT, François GUIZE, Thierry BADEL Lucie CHARMION.

Pouvoir : Guillaume FREMIOT donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Vincent LECOCQ, Thierry BADEL donne pouvoir à Cyrille DECOURT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Considérant que le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet de budget primitif 2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Adopte**, pour l'exercice 2026, le budget primitif du budget principal de la Commune, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	3 271 688,50 €	3 271 688,50 €
Fonctionnement	3 324 757,81 €	3 324 757,81 €
Total	6 596 446,31 €	6 596 446,31 €

- **Précise** que le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI